



PROJET PEDAGOGIQUE 2027

PÔLE HÉBERGEMENT DES MINEURS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

- ◆ Service Premier accueil pour mise à l'abri et évaluation - AMAPE
- ◆ MECS Mineurs non accompagnés
- ◆ MECS ACCOMPAGNEMENT AUX PARCOURS ATYPIQUES - APA



Groupe addap13
Hébergement mineurs ASE



SOMMAIRE

Préambule	P.3
Schéma d'organisation du pôle	P.5
Organigramme	P.5
Cartographie	P.6

LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES AU GROUPE ADDAP 13 EN 2027

P.8

la santé, une dimension de l'accompagnement éducatif	P.9
Lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur-e-s.....	P.11
Usages des outils numériques - Déploiement des enseignements	P.13
Partenariat et coopérations internes	P.15

DÉCLINAISONS STRATÉGIQUES PAR SERVICE

P.17

Service Premier accueil pour mise à l'abri et évaluation – AMAPE	P.18
MECS Mineurs non accompagnés - MECS MNA	P.20
MECS - Accompagnement aux parcours atypiques – MECS APA.....	P.22



2026 aura été une année particulièrement dense pour le Pôle Hébergement, où il a fallu, souvent en même temps, accueillir et accompagner des adolescents en danger, répondre à l'urgence, construire de nouvelles réponses face à de nouveaux besoins et faire évoluer notre organisation.

Les transformations engagées n'ont pas été simples. La restructuration globale de notre offre, celle de certains services, l'ouverture du dispositif Horizon, la réorganisation de l'AMAPE ou dans un autre registre, les travaux conduits autour des projets de service et de la préparation à l'évaluation de la qualité ont demandé une mobilisation importante des équipes et de l'encadrement.

Ces évolutions ont surtout été menées dans un contexte où les situations des jeunes accueillis nous confrontent à des problématiques de plus en plus diverses et parfois particulièrement complexes. Nous accueillons des adolescents plus jeunes cumulant plusieurs vulnérabilités, ayant des parcours marqués par les ruptures, les traumatismes, les problématiques de santé mentale, les addictions, l'emprise ou l'exploitation. Certains ont besoin d'un cadre très contenant quand d'autres sont déjà engagés dans un parcours vers l'autonomie.

Continuer à faire évoluer nos réponses

L'un des fils conducteurs de 2027 sera de poursuivre l'adaptation de nos réponses à l'évolution des problématiques des publics et de leurs besoins.

Le dispositif Horizon de la MECS MNA en est une illustration. Sa création répond à un constat de terrain : les modalités classiques d'accompagnement ne permettaient plus de répondre suffisamment aux besoins de certains mineurs non accompagnés cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité. Il faudra désormais faire vivre ce nouveau dispositif, observer son fonctionnement, tirer les enseignements des premiers mois et continuer à l'ajuster aux situations rencontrées, en lien avec le Conseil départemental.

La même logique doit guider l'évolution de l'AMAPE. L'accueil immédiat et inconditionnel reste au cœur de sa mission, mais l'évolution des profils des jeunes accueillis, notamment le rajeunissement et la vulnérabilité de certains, nous conduit à renforcer la dimension éducative de la mise à l'abri, l'observation, la continuité de l'accompagnement et la qualité des évaluations. Une gestion des délais plus fine, tant sur les démarches d'évaluation que sur les réorientations, sera au centre de nos préoccupations en 2027.

A la MECS Accompagnement aux parcours atypiques, la complémentarité entre O²xygène (unité semi collective) et Repaire (unité en diffus) doit également permettre de proposer des réponses différentes selon le moment du parcours et les capacités de chaque jeune et de penser une dynamique de parcours des jeunes accueillis au sein du service.

Rester réactifs, tout en cherchant à mieux anticiper

L'urgence fait partie du quotidien du Pôle hébergement. Elle est au cœur de la mission de l'AMAPE, elle traverse également les autres services : accueil en urgence, fugue, rupture de placement, mise en danger, situation d'exploitation ou dégradation rapide de la situation d'un jeune.

Nous devons conserver cette capacité à réagir rapidement et collectivement lorsqu'une situation l'exige. Mais l'un des enjeux de 2027 sera aussi de parvenir, chaque fois que possible, à mieux anticiper l'urgence afin d'y réagir de façon adaptée pour chaque jeune concerné. Cela suppose de mieux partager les informations pertinentes, de disposer de repères communs, d'identifier plus tôt les signes de fragilisation d'une situation et de savoir rapidement quelles ressources peuvent être mobilisées, au sein du Pôle comme avec nos partenaires.

Mieux repérer pour mieux accompagner

C'est dans cette logique que s'inscrira le travail autour de la cartographie des risques et des vulnérabilités programmés cette année. Les professionnels connaissent les jeunes qu'ils accompagnent et identifient déjà de nombreux points de vigilance. L'enjeu est désormais de mieux structurer cette analyse pour disposer d'une lecture partagée des situations : quels sont les risques, facteurs de vulnérabilité et signaux qui doivent nous alerter ? Quels sont, à l'inverse, les facteurs de protection et les ressources du jeune ? Nous nous appuyons sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles émises par la HAS comme support aux échanges collectifs de construction de notre cartographie des risques.

Celle-ci ne sera pas un outil supplémentaire à renseigner, mais sera utile aux équipes et permettra de mieux penser la stratégie d'accompagnement de chaque jeune, de prioriser les interventions et de mobi-

liser plus rapidement les ressources nécessaires. Elle a surtout vocation à s'articuler naturellement avec le projet personnalisé.

Aller plus loin dans la personnalisation des parcours

En 2027, le déploiement et l'appropriation de la nouvelle trame du projet personnalisé devront nous permettre d'aller plus loin dans l'individualisation des accompagnements.

Il s'agit de disposer d'un document plus complet pour les professionnels et devant devenir un véritable support de travail avec chaque jeune. Partir de ce qu'il souhaite, de ce dont il a besoin, de ses compétences comme de ses difficultés, définir avec lui quelles sont les priorités réalistes et pouvoir régulièrement regarder ce qui a évolué, ce qui pose toujours problème. Ainsi, nous porterons attention autant à sa forme qu'à son contenu.

Mieux analyser les vulnérabilités, mieux identifier les ressources et davantage associer le jeune doivent ainsi nous permettre de construire des accompagnements plus personnalisés, évolutifs et prenant en compte les forces et les difficultés de chacun.

Continuer à former les professionnels

L'évolution des publics implique nécessairement une évolution des compétences de l'ensemble des professionnels intervenant. La formation restera donc un axe important en 2027, notamment autour des problématiques auxquelles les équipes sont aujourd'hui régulièrement confrontées : santé mentale et psychotraumatisme, addictions, emprise et exploitation, conduites à risque, gestion des situations de crise, mais aussi droits des personnes accompagnées, participation et bientraitance.

Faire de l'évaluation de la qualité un point d'étape

La fin de l'année 2026 a été marquée pour la MECS par la réalisation de son évaluation de la qualité. 2027 sera notamment consacrée à la mise en oeuvre du plan d'amélioration continue de la qualité qui est issu. Les équipes se sont fortement mobilisées en amont autour du renouvellement du projet de service, de l'évolution de leurs outils et de la préparation de cette évaluation. Celle-ci constitue nécessairement un temps important pour regarder nos pratiques, identifier nos forces mais aussi les domaines dans lesquels nous devons encore progresser.

Nous avons amorcé fin 2026, le déploiement du logiciel Agéval, outil de facilitation et de centralisation afin de nous inscrire pleinement dans une démarche d'évaluation continue de la qualité. Il s'agit ensuite de former les professionnels à son utilisation et de l'inscrire dans le fonctionnement des services, ce qui devrait permettre de fluidifier et ancrer la démarche générale de mise en cohérence de l'ensemble des outils à notre disposition pour des accompagnements les plus adaptés possibles.

Coopérer davantage pour ne pas rester seuls face aux situations complexes

L'évolution des besoins des jeunes rend encore plus nécessaire le développement des coopérations. Nous disposons, au sein du Groupe addap13 de nombreux professionnels, compétences, métiers et services.

En 2027, nous souhaitons poursuivre le développement de cette coopération interne : partager les compétences, croiser les regards, faciliter les relais, capitaliser sur les expériences des différentes équipes et faciliter la mobilisation des ressources existantes.

Cette coopération continuera naturellement de prendre de l'ampleur entre les services du Pôle hébergement et plus largement au sein du groupe avec les services de prévention spécialisée, de prévention par le sport, d'accompagnement éducatif en milieu ouvert renforcé, d'inclusion sociale et avec ceux de médiation et d'insertion par l'activité économique. Ceci passera notamment par la participation des représentants des équipes aux groupes de travail transversaux (usages professionnels du numérique, promotion de la santé et lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur-e-s).

A l'externe, le développement et la consolidation des partenariats devra se poursuivre, notamment dans les domaines de la santé mentale, des addictions, de la scolarité et de l'insertion.

Nous souhaitons également étendre et renforcer la dynamique de co-construction engagée avec le Conseil départemental et la Protection judiciaire de la jeunesse, en maintenant des échanges aussi réguliers que possible. Ces temps de dialogue sont essentiels pour partager les constats, anticiper les évolutions des besoins et construire ensemble des réponses adaptées aux réalités rencontrées par les jeunes et les professionnels.



Chantal VERNAY VAÏSSE – PRESIDENTE Conseil d'Administration - Bureau

Directeur général Groupe

V. Gomez- Bonnet

Associations Fédérées au Groupe addap13

AMCS

RAF : C. AMIGUES – Gestion : C. MEIRONE
D.A.A - F.MAS D.S - Y. CARLE
Référente qualité :
CSE : A. COLIN, F. BENMAA, M. BERREHAIL
N. PIU

AIAES

S. CHERGUI - D.A.
Gestion - I. SPIROVA
CSE : A. AMOURA

ASMADE

M. BOVIS - D.A.
D. Adjit - IMISSSENE

Direction des Ressources Humaines

Humaines : H. ISRAELIAN

RH Groupe Addap13

Cheffe de service : C. ROUX

RH AMCS - AIAES

Cheffe de service : C. LEROY

Paie :

Groupe Addap13

Cheffe de service : S. MARINI

AMCS - AIAES

Chef de service : D. HAMMACHE

Direction Administrative et Financière

V. BRANDEL - DAF

- DAF Adjointe

Comptabilité

Pôle Prévention Spécialisée - PPS

Chefs de service : E. NOIRAUD - C. DE BALMANN

Pôle hébergement mineurs ASE

Cheffes de service : S. JAVAUDIN - N. SHILI

Pôle Pauvreté et Inclusion Sociale

Chef de service : Y. TROUILLAS

E.I. EQUILIBRE

J. FAOUZI

Direction Juridique et vie associative

A. BLETRY - AVRIL

Juridique et vie Associative

Cheffe de service : C. VESCOVALI

Secrétariat Général

Ecrits, pratiques et communication

Conseillère Technique : C. ANTIQ

Coordo des psychologues/outil

TRAJECT
Conseillère technique : S. CLAUSSÉ

Evaluation – Qualité

Conseillère Technique : J. DAÏ PRA

Direction Logistique

Y. NORMAND

A. AHAMADA – Chef de service

Informatique

Achats

Sécurité

RSE

Pôle Prévention Spécialisée/Milieu ouvert

D. LE MONNIER - D.G.A

Prévention Spécialisée

Marseille Centre & Base Plein air Frioul

Directeur de Service : E. SANCHEZ
Chefs de service : L. CHOULAK, L. LEGAL

Marseille Sud :

Directrice de Service : H. MICAILIDIS
Chefs de service : R. CHASSAING

Marseille 13/14 :

Directeur de Service : C. CHEVASSUS
Chefs de service : J.F. CARE, R. MAJERI

Marseille 15/16 :

Directrice de Service : C. CANZANO
Chefs de service : K. SAHRAOUI

Pays d'Aix :

Directeur de Service : F. MURIAN
Chefs de service : M. TREUSSART, M. CROVASCE

Etang de Berre :

Directeur de Service : Y. CHEVAUCHE
Chefs de service : P. BAYONA, M. STAALI

Pays d'Arles :

Directrice de Service : C. ALONSO
Chefs de service : C. MAYSONNAVE

AEMO Renforcée

Directrice de Service : F. ROBBE
Chefs de service : N. AISSAT, A. SAWANE, A. MICHEL, E. TAYLOR

Prévention Par le Sport

Directeur de Service : S. ASSAIANTE
Chefs de service : Y. HELLAL, M. KANTE, L. SEBAG, D. MEZIANI

Entreprise d'Insertion EQUILIBRE

Chefs de service
Cuisine : J. NORMAND,
Econamat et logistique :
M. SRAIEB

Pôle Hébergement mineurs A.S.E.

S. DELPORT - D.G.A.

Accueil et Mise à l'Abri pour Evaluation -AMAPE

Directrice de Service : A. GIEMZA
Chefs de service : M. CIRONE, A. QUEDILLAC, C. MENDY,

MECS Mineurs non accompagnés - Marseille

Directrice de Service : C. BONIFAY – BESSON
Chefs de service : L. REIMER, L. ROSSI, P. MENDY

MECS mineurs non accompagnés – Hors Marseille

Directeur de Service : Y. TAGAWA
Chefs de service : S. GARCIA, O. SAHNOUN

MECS Accompagnement des Parcours Atypiques

Directrice de service : M. TERVEL
Chef de service : N. NICAISE

Pôle Pauvreté et Inclusion Sociale

Directrice de Service :

C. BERTRAND

Chefs de service : A.

SAHRAOUI, O. LUCIANI

Maraudes mixtes

bidonvilles Squats

Equipe mobile jeunes
« Aller vers en gare »

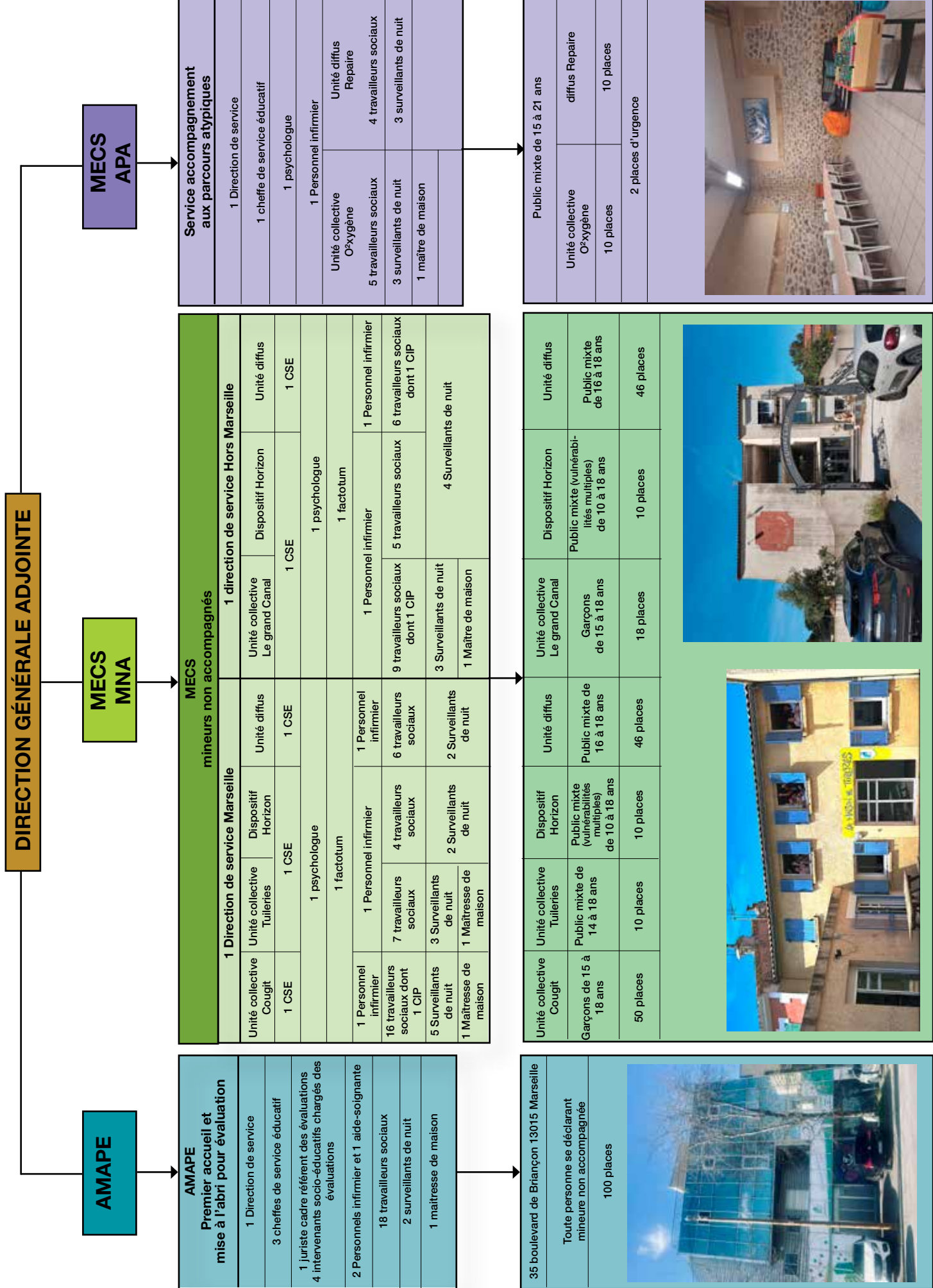
Appui social aux
évacuations

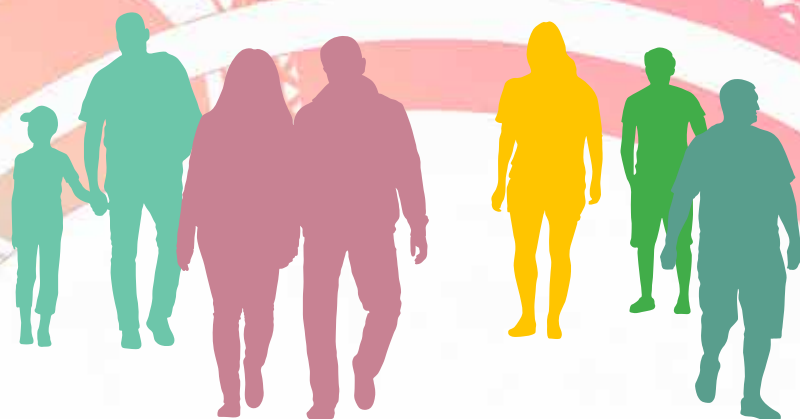
Dispositif Logement :
Parcours de jeunes
majeurs vers l'autonomie

Cellule d'Ecoute et d'Accompagnement des Familles

Directrice de service :

N. MARCHI





LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

AU GROUPE ADDAP13 EN 2027



LA SANTÉ, UNE DIMENSION DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Promouvoir le bien-être, prévenir les ruptures et favoriser le pouvoir d'agir.

Constats et analyses

La santé est une dimension essentielle de l'accompagnement éducatif. Elle ne se résume pas à l'accès aux soins ou à la prise en charge des maladies. Elle participe pleinement au développement de la personne, à son bien-être physique, psychique et social, à son autonomie ainsi qu'à son pouvoir d'agir. Les équipes accompagnent chaque jour des jeunes, des familles dont les parcours sont souvent marqués par des ruptures. Ces ruptures génèrent des conséquences importantes sur leur santé et leur bien-être. Les difficultés d'accès aux droits et aux soins, les conduites à risques, les souffrances psychiques, les questions liées à la vie affective et sexuelle ou encore les addictions viennent souvent fragiliser les parcours d'insertion. Dans le même temps, les besoins en santé physique et mentale augmentent alors que l'offre de soins se raréfie. Les professionnels sont donc de plus en plus sollicités pour accompagner les jeunes dans leurs parcours de santé. Ils développent des réponses éducatives qui favorisent le bien-être, la prévention et renforcent leur capacité à agir.

Les échanges entre les professionnels, les travaux conduits au sein du Groupe et les constats de terrain mettent en évidence plusieurs enjeux :

- ⇒ La santé constitue un levier de la relation éducative. Elle permet d'aborder avec les jeunes l'estime de soi, le rapport au corps, la vie affective et sexuelle tout en les aidant à prendre soin de leur santé.
- ⇒ L'accompagnement à la santé a pour objectif d'aider les jeunes à mieux comprendre leurs besoins, à connaître leurs droits et à devenir progressivement acteurs de leur parcours de santé.
- ⇒ Les parcours de santé doivent être pensés dans leur globalité. Ils nécessitent une approche individualisée et coordonnée, qui tient compte du vécu, du rythme, des représentations et de l'environnement de chaque jeune.
- ⇒ Les actions de prévention, de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de réduction des risques complètent l'accès aux soins. Elles constituent aussi de véritables supports de l'accompagnement éducatif.

- ⇒ Les enjeux de santé appellent une approche pluridisciplinaire afin de garantir la continuité des parcours et la cohérence des accompagnements.

Modes d'actions proposés en 2027

Agir auprès des jeunes...

Au niveau de l'ensemble du Groupe addap13 et fonction des missions mises en oeuvre

- ⇒ Intégrer les questions de santé dans les accompagnements éducatifs individuels et les actions collectives et adaptées aux réalités des jeunes accompagnés.
- ⇒ Développer des espaces de parole autour du bien-être, de la santé mentale, de la vie affective et sexuelle, de l'alimentation, du sommeil, des addictions et des conduites à risques.
- ⇒ Développer les compétences psychosociales afin de renforcer l'estime de soi, la confiance, la capacité à faire des choix éclairés et le pouvoir d'agir.
- ⇒ S'appuyer sur les activités éducatives, sportives, culturelles comme supports de promotion de la santé..

... En construisant des parcours de santé avec eux

Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs de droit commun.

- ⇒ Soutenir l'adhésion aux parcours de santé dans le respect du rythme, des représentations culturelles et des choix des jeunes.
- ⇒ Prévenir les ruptures de parcours en renforçant la coordination entre les professionnels et les partenaires.
- ⇒ Développer les actions de dépistage, de prévention et d'orientation vers les ressources sanitaires, psychologiques et sociales.
- ⇒ Favoriser une approche globale de la santé intégrant les dimensions physiques, psychiques, sociales et environnementales.

Mobiliser les compétences du Groupe et les ressources du territoire

- ⇒ Renforcer les coopérations entre les professionnels du groupe autour des situations complexes.
- ⇒ Soutenir l'accès des professionnels aux formations (premiers secours en santé mentale, prévention du suicide, addictions, santé sexuelle, psycho-traumatismes...).
- ⇒ Consolider les partenariats avec les acteurs de la santé, de la santé mentale, des addictions, de la prévention et de l'accès aux droits.
- ⇒ Développer une veille territoriale afin d'adapter les réponses aux évolutions des besoins des jeunes et de l'offre de soins.

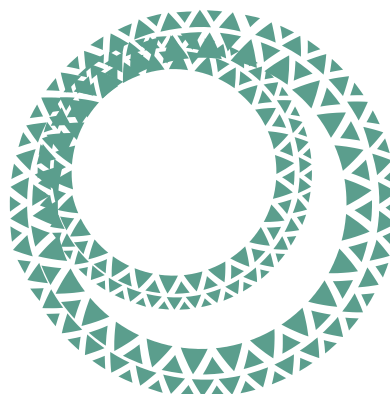
Les psychologues et les infirmier.ère.s : une ressource au service de l'accompagnement éducatif

Le Groupe addap13 a progressivement développé une approche pluridisciplinaire de la santé en intégrant des psychologues et des infirmier.ère.s au sein de plusieurs de ses services. Ces professionnels inscrivent leur intervention dans une démarche d'« aller-vers », au plus près des jeunes et de leurs réalités. Leur présence renforce l'accompagnement éducatif sans s'y substituer : chacun intervient dans le champ de ses compétences, dans une logique de complémentarité.

Les psychologues participent à l'évaluation des situations et à l'accompagnement des jeunes confrontés à des difficultés psychiques, des traumatismes ou des situations de crise. Leur présence sur le terrain et leur démarche d'« aller vers » leur permettent d'apporter un

étayage clinique aux équipes, de soutenir la réflexion autour des situations complexes et de contribuer à la réflexion institutionnelle. Leur intervention s'inscrit également dans une dynamique de prévention et de promotion de la santé, à travers l'animation de groupes de parole, d'actions collectives ou de temps d'échanges adaptés aux besoins des jeunes. Leur pratique repose sur une démarche de co-construction avec les équipes éducatives, en adaptant leurs modalités d'intervention aux besoins des jeunes, aux réalités des dispositifs. Si leurs interventions varient selon les services, elles s'exercent toujours dans le respect des compétences propres à chaque métier.

Les infirmier.ère.s accompagnent les parcours de santé en assurant l'évaluation des besoins, la coordination des soins ainsi que des actions de prévention, d'éducation à la santé et de réduction des risques. Ils facilitent l'accès aux soins, soutiennent les jeunes dans leurs démarches et veillent à la continuité de leur parcours en lien avec les partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Leur expertise contribue à une meilleure prise en compte des enjeux de santé dans l'accompagnement éducatif. Ils animent également des actions collectives de promotion de la santé, participent à l'analyse des situations complexes et constituent des personnes ressources pour les équipes sur les questions de santé.





LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEUR-E-S

Les équipes du Groupe addap13 dans la diversité de leurs missions repèrent et/ou accompagnent des jeunes exposés à des risques d'exploitation sexuelle ou déjà sous emprise.

Constats et analyse

Les situations d'emprise aboutissant à l'exploitation sexuelle concernent des jeunes aux parcours différents, et apparaissent particulièrement dans des contextes marqués par les ruptures familiales, scolaires, institutionnelles, l'isolement, la précarité, souvent cumulés. Le phénomène peut être difficile à identifier. L'exploitation sexuelle se révèle rarement par une parole directe et peut être banalisée dans les discours ou contenus, en particulier des réseaux sociaux. Elle se donne davantage à voir à travers des changements de comportement, de rythme de vie, de fréquentations, de fugues répétées, le décrochage scolaire, des ressources inexpliquées (plusieurs téléphones et comptes sur les réseaux sociaux). La place grandissante du numérique constitue un point d'attention dans la compréhension des situations d'exploitation sexuelle et des mécanismes d'emprise. Les travaux du groupe de travail transversal qui réunit les représentants de toutes les missions, confirment la nécessité de mieux comprendre ces situations, consolider les réponses collectives et mettent notamment en évidence :

- ⇒ **Une problématique encore marquée par le tabou et la banalisation.** Certaines pratiques sexualisées, le michotonnage, les échanges contre des avantages matériels peuvent être banalisés dans les discours et les réseaux sociaux. Le phénomène est par ailleurs particulièrement peu visible pour les garçons.
- ⇒ **Des vulnérabilités qui se cumulent et renforcent les risques d'emprise.** Les ruptures de parcours, les antécédents de violences, maltraitements, l'isolement et les consommations de psychoactifs peuvent se conjuguer et accroître l'exposition des jeunes aux systèmes d'exploitation.
- ⇒ **Un repérage qui nécessite une lecture croisée des situations.** La capacité à repérer repose sur un faisceau d'indices, leur évolution dans le temps et le croisement des observations entre professionnels, services, partenaires, parfois les parents.
- ⇒ **Des pratiques professionnelles encore hétérogènes.** Les travaux menés en 2026 montrent que les professionnels ne disposent pas tous des mêmes connaissances ni de la même aisance

pour aborder les questions de sexualité, de genre et d'exploitation sexuelle. Les besoins portent à la fois sur la manière d'aborder ces sujets avec les jeunes, sur le cadre juridique, les modalités de protection des mineurs et le cas échéant des majeurs.

- ⇒ **Des situations qui interrogent sur les victimes / auteurs.** Certaines victimes peuvent également être impliquées dans le recrutement d'autres mineur-e-s, sans toujours percevoir leur propre situation d'emprise, ni son caractère délétère. Cette complexité nécessite d'articuler protection, responsabilisation et questionnement éthique.
- ⇒ **Un enjeu de continuité et d'articulation des accompagnements.** Les périodes de fugue et leur retour, d'attente d'une mesure ou de rupture entre dispositifs constituent des moments de forte vulnérabilité. Si de nombreuses ressources existent en interne et sur les territoires, elles doivent être articulées pour renforcer la coopération des acteurs, afin de construire des repères communs et de mieux organiser les relais.

Modes d'actions proposés en 2027

Il s'agit de consolider et articuler les pratiques développées au sein du Groupe addap13. Les travaux engagés en 2026 ont mis en évidence la nécessité de partager les repères, soutenir les professionnels et rendre plus accessibles les ressources. Les actions proposées s'inscrivent dans une approche transversale qui articule prévention, repérage des situations, protection et accompagnement.

Agir auprès des jeunes

Au niveau de l'ensemble du Groupe addap13 et fonction des missions mises en oeuvre

- ⇒ Développer des espaces de parole et des actions collectives autour de la vie affective et sexuelle, des relations filles-garçons, du rapport au corps, de l'estime de soi et des situations d'emprise.
- ⇒ Questionner avec les jeunes, les usages des réseaux sociaux, l'exposition aux contenus pornographiques et les représentations autour des échanges sexualisés.

- ⇒ Maintenir un accueil de la parole sans jugement et un accompagnement éducatif attentif au rythme du jeune, à son adhésion et à la continuité du lien.
- ⇒ Porter une attention particulière aux situations de fugue, de rupture familiale ou sociale, d'isolement et aux périodes de discontinuité dans les parcours.
- ⇒ Articuler les réponses de protection avec l'accès aux besoins primaires, à l'hébergement, aux droits, à la santé physique et psychique, à la santé sexuelle et à l'accompagnement des consommations.
- ⇒ Lorsque la situation l'exige, rechercher des solutions permettant une mise à distance de l'environnement d'emprise, en associant le jeune au projet.
- ⇒ Développer les co-accompagnements et les orientations afin de limiter les ruptures de parcours et de soutenir la continuité des interventions.
- ⇒ Prendre en compte la place des parents et de l'environnement du jeune lorsque cela est possible et adapté à la situation.
- ⇒ Les équipes de prévention spécialisée, maintiendront une présence sociale adaptée aux lieux et temporalités des jeunes, notamment auprès des publics en situation de rupture ou de fugue. L'équipe mobile jeunes, développera l'aller-vers, notamment dans les lieux repérés comme exposés.

Soutenir les professionnels et consolider les pratiques

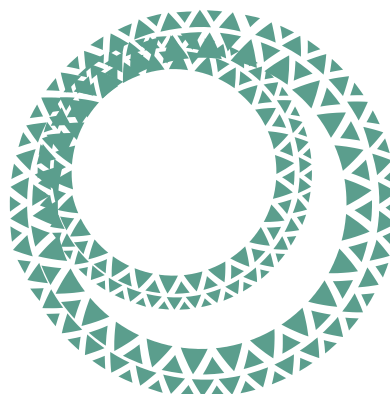
- ⇒ Proposer des sessions de formation et de sensibilisation portant sur l'exploitation sexuelle des mineurs, le repérage des situations, des mécanismes d'emprise et du cadre juridique.
- ⇒ Développer des repères communs autour des si-

gnaux faibles, de leur contextualisation et du croisement des observations entre professionnels et services.

- ⇒ Contribuer à la finalisation et à l'appropriation d'outils de repérage et d'orientation, notamment dans le cadre des travaux engagés avec les partenaires.
- ⇒ Poursuivre le travail autour des écrits professionnels et des modalités de transmission : informations préoccupantes, signalements, notes, alertes et liens avec les partenaires.
- ⇒ Maintenir des espaces de partage de pratiques et de questionnement éthique, notamment autour des situations complexes dans lesquelles peuvent se croiser les statuts de victimes/auteurs.

Structurer les coopérations et rendre les ressources plus lisibles

- ⇒ Identifier les coopérations existantes et les acteurs en interne et en externe, afin de mieux connaître les ressources disponibles selon les situations. La directrice du Pôle Pauvreté et inclusion sociale représente l'ensemble du Groupe dans les instances partenariales.
- ⇒ Clarifier la place et les modalités d'intervention des différents services en interne et partenaires afin de faciliter leur mobilisation et l'articulation des réponses.
- ⇒ Maintenir et développer les partenariats autour de la santé physique et psychique, de la protection de l'enfance, de l'accès aux droits, des addictions, de l'hébergement, de la police et de la justice.
- ⇒ Renforcer la participation aux réseaux d'identification, d'orientation et de prise en charge des mineurs en risque ou en situation d'exploitation sexuelle.





USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES DÉPLOIEMENT DES ENSEIGNEMENTS

Une massification des usages, qui modifie les relations sociales, les pratiques des travailleurs sociaux et peut générer des risques pour les adolescents.

Contexte

Entre 2025 et 2026, le Groupe addap13 a conduit une recherche-action associant l'ensemble des secteurs d'activité et des professionnels. Cette démarche a permis d'analyser les usages des réseaux sociaux, des outils numériques collaboratifs et de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles et dans la vie quotidienne des publics accompagnés. Les travaux ont confirmé que le numérique constitue désormais un environnement de vie, de socialisation, d'information et d'apprentissage à part entière. Ils ont également mis en évidence la nécessité de renforcer les compétences des professionnels, de sécuriser les pratiques et de développer des actions éducatives adaptées à ces nouveaux enjeux. 2027 marque le passage du diagnostic à l'action avec la mise en œuvre des productions réalisées dans le cadre de la phase 3 de la recherche-action.

Principaux enseignements

Les travaux conduits font apparaître quatre constats majeurs :

- ⇒ Le numérique est un espace de vie : jeunes, familles et professionnels évoluent quotidiennement dans des environnements numériques qui influencent les relations sociales, les apprentissages, l'accès aux droits et la participation citoyenne.
- ⇒ Les professionnels ont déjà adapté leurs pratiques : les réseaux sociaux sont utilisés pour maintenir le lien, mobiliser les publics et diffuser des informations. L'intelligence artificielle commence également à être utilisée comme outil d'appui professionnel.
- ⇒ De nouveaux besoins apparaissent : les équipes sont confrontées à des situations liées au cyberharcèlement, à l'identité numérique, à la protection des données, à la désinformation, aux usages des réseaux sociaux et à l'intelligence artificielle.
- ⇒ Les professionnels ont besoin et demandent un cadre commun : les besoins exprimés concernent principalement la clarification des pratiques, la sécurisation des usages, la formation et le partage de repères communs.

Analyse

Cette recherche-action confirme que le numérique est un enjeu sociétal majeur et pour le Groupe addap13, constitue un enjeu éducatif et institutionnel. Pour les publics rencontrés, il ne s'agit plus seulement d'accéder aux outils numériques mais de développer les compétences nécessaires pour les utiliser de manière autonome, responsable et sécurisée. Les besoins identifiés concernent principalement le développement de l'esprit critique, la compréhension des risques numériques, la protection de la vie privée et l'acquisition de compétences favorisant l'inclusion et l'accès aux droits.

Pour l'institution, ces évolutions nécessitent de garantir un cadre d'intervention cohérent et conforme aux obligations réglementaires. La protection des données personnelles, le respect du RGPD, du secret professionnel et la sécurisation des pratiques constituent des enjeux structurants pour l'ensemble des services. Enfin, le numérique s'inscrit pleinement dans le projet associatif du Groupe addap13. En transformant les modes de communication, d'information et de participation, il prolonge les missions historiques de l'association : aller-vers les publics, développer leur pouvoir d'agir, renforcer leur autonomie, soutenir leur citoyenneté et garantir leur protection.

Nos travaux mettent en évidence la nécessité de doter l'ensemble des professionnels d'outils, de repères et de ressources adaptés afin de répondre aux évolutions des besoins des publics tout en sécurisant les pratiques professionnelles.

Productions réalisées dans le cadre de la phase 3

Afin de répondre aux besoins identifiés, la phase 3 a permis la production d'outils destinés à structurer, harmoniser et sécuriser les pratiques numériques à l'échelle du Groupe.

- ⇒ Pourquoi agit-on ? Niveau stratégique : proposition d'un positionnement numérique du Groupe addap13.
- ⇒ Comment agit-on ? Niveau méthodologique : Vademecum professionnel
- ⇒ Que faire face à une situation précise ? Niveau opérationnel : Fiches Réflexes

- ⇒ Comment monte-t-on collectivement en compétence ? Niveau développement des compétences : parcours de formation adapté.
- ⇒ Comment mesure-t-on l'impact et les progrès ? Niveau amélioration continue : tableau de bord et évaluation.

Ces productions constituent le socle opérationnel de la stratégie numérique 2027 et offrent aux professionnels un cadre commun permettant de sécuriser les pratiques, renforcer les compétences et développer des actions éducatives adaptées aux enjeux numériques contemporains.

Objectifs stratégiques 2027

Objectif 1 : Sécuriser et harmoniser les pratiques numériques

La gouvernance valide les référentiels issus de la recherche-action et garantit leur intégration dans le Groupe associatif. Les cadres accompagnent leur déploiement auprès des équipes et soutiennent leur appropriation. Les professionnels mettent en œuvre les chartes, procédures et outils dans leurs pratiques quotidiennes.

Résultat attendu : un cadre commun, partagé et sécurisé pour l'ensemble des services.

Objectif 2 : Développer une culture numérique commune

Le plan de formation aux outils numériques est adapté. Les cadres sensibilisent et accompagnent les équipes dans l'évolution des pratiques. Les professionnels renforcent leurs compétences en matière de réseaux sociaux, intelligence artificielle, protection des données, éducation aux médias et citoyenneté numérique.

Résultat attendu : une culture numérique partagée et une meilleure maîtrise des enjeux numériques.

Objectif 3 : Renforcer l'accompagnement éducatif et la prévention des risques numériques

Les enjeux numériques sont inscrits dans les orientations institutionnelles et s'articulent avec le projet Pré-

vention des Risques Numériques, porté par la CEAF. Les cadres coordonnent les actions et accompagnent leur mise en œuvre. Les professionnels développent des actions éducatives et de prévention auprès des jeunes et des familles.

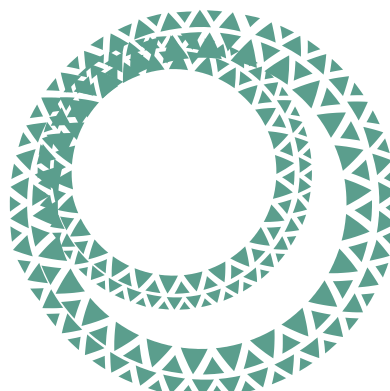
Résultat attendu : des publics mieux informés, mieux protégés et plus autonomes dans leurs usages numériques.

Déclinaison opérationnelle

- ⇒ **Diffusion des productions** : présentation du positionnement numérique et appropriation du vade-mecum et des fiches réflexes dans l'ensemble des services.
- ⇒ **Formation des cadres** : mise en place d'un parcours de sensibilisation et d'accompagnement sur les enjeux numériques.
- ⇒ **Production de supports éducatifs** : co-construction avec les équipes d'outils d'animation, de supports éducatifs et de ressources pédagogiques : kit pédagogique numérique, supports d'éducation aux médias, supports de prévention des risques numériques, ressources à destination des familles, outils de sensibilisation à l'intelligence artificielle.
- ⇒ **Réseau des référents numériques** : création d'un réseau animé par un référent chargé de la veille, de l'appui aux équipes, de la diffusion des ressources, de la mutualisation des pratiques.

Perspectives

La Recherche-Action Numérique a permis de transformer des pratiques émergentes en une stratégie institutionnelle structurée. L'enjeu 2027 est désormais de déployer les outils produits, d'accompagner les professionnels et de renforcer les actions éducatives auprès des publics. Notre ambition est de faire du numérique un levier de protection, d'émancipation, de citoyenneté et de développement du pouvoir d'agir, en cohérence avec ses missions et son projet associatif.





PARTENARIAT ET COOPÉRATIONS INTERNES

Des liens indispensables entre acteurs pour la continuité des actions et la cohérence éducative.

L'action de prévention spécialisée est le coeur historique du Groupe addap13 et passe nécessairement par le développement d'un vaste réseau partenarial dans des divers champs : protection de l'enfance, Education nationale, Education populaire, santé, sport, culture, médiation sociale, acteurs de la Politique de la ville....

Le Groupe addap13 porte plusieurs missions de protection de l'enfance permettant ainsi une plus-value dans les secteurs d'intervention pour les jeunes, les adultes et/ou les partenaires. Il s'agit de nouer des liens quotidiens et de proximité avec l'ensemble des acteurs des territoires d'intervention et en fonction des missions exercées au bénéfice des publics accompagnés.

Constats et analyse

Le contexte général est marqué par un accroissement des situations de précarité, y compris pour les acteurs locaux. Les enfants, adolescents et parents rencontrés et accompagnés, connaissent pour certains des difficultés quotidiennes (ruptures scolaires, professionnelles, de logement, souffrances psychologiques, échecs répétés...), pour lesquelles des interventions coordonnées sont pertinentes étant donné la complexité des situations. De manière générale, les habitants des secteurs d'intervention expriment des craintes, voire de la peur pour eux-mêmes, leurs enfants et un sentiment d'abandon, d'isolement. Le vivre-ensemble est souvent mis à mal par des occupations problématiques des espaces (présence de trafics) et/ou d'absence d'équipements structurants.

Nous partageons avec les partenaires le constat d'une importante nécessité de renforcer la présence d'adultes dans des territoires en proie à des besoins sociaux et des sentiments d'insécurité grandissants, également de renforcer les cohérences éducatives.

Chaque professionnel, dans le cadre de sa mission, développe un réseau partenarial adapté et la coopération permet d'élargir encore l'ouverture de chacun des services vers les partenaires. Cette dynamique essentielle est à entretenir constamment.

Missions portées par le Groupe addap13

- ⇒ Prévention spécialisée,
- ⇒ Prévention par le sport,
- ⇒ AEMO-R,
- ⇒ CEAJ,
- ⇒ Maraudes mixtes Habitat,
- ⇒ MECS Mineurs non accompagnés,
- ⇒ MECS Accompagnement aux parcours atypiques,
- ⇒ Accueil et mise à l'abri pour évaluation (public des mineurs non accompagnés),
- ⇒ Médiation sociale : quartiers d'habitat social, collèges et lycées, transports (TER),
- ⇒ Insertion par l'activité économique : entreprise d'insertion, cuisine d'insertion, chantiers d'insertion.

Le + : Présence simultanée d'intervenants du Groupe addap13 sur les mêmes territoires.

Typologie du partenariat

- ⇒ Partenaires institutionnels : Conseil départemental (dont MDS, IEF), Villes (dont CCAS), Métropole, services déconcentrés de l'Etat, Education nationale...
- ⇒ Partenaires associatifs locaux : associations de quartier, d'habitants...
- ⇒ Partenaires en lien avec une problématique spécifique : Mission locale, Education populaire, Entreprises d'insertion, bailleurs sociaux...

Objectifs généraux

- ⇒ Tisser des liens partenariaux solides au niveau institutionnel comme local, dans l'ensemble des champs.
- ⇒ Assurer la continuité et fluidité des parcours.
- ⇒ Contribuer à la densification des personnes ressources disponibles pour les enfants, adolescents et adultes des territoires d'intervention du Groupe addap13.
- ⇒ Participer chacun de sa place à alimenter un diagnostic permanent global et le repérage des situations de risques.

Objectifs opérationnels

- ⇒ Développer et consolider les relais opérationnels en interne comme en externe, pour les situations individuelles ou familiales.
- ⇒ Accroître la visibilité et la lisibilité en termes de personnes ressources pour les jeunes et/ou les parents.
- ⇒ Organiser des relais de situations, en respectant les choix des usagers.
- ⇒ Réduire les circuits de communication en interne et avec les partenaires, au bénéfice des usagers et des partenaires présents sur les territoires.

Modes d'actions proposés en 2027

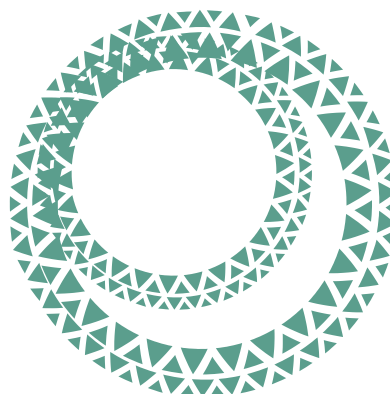
- ⇒ La coopération entre les professionnels du Groupe addap13 peut s'organiser en fonction des besoins repérés et des périmètres d'intervention de chacun, il en va de même avec les partenaires :
- ⇒ Présences sociales communes,
- ⇒ Partage de points de diagnostic de territoire,
 - Utilisation d'un support de cartographie du

réseau partenarial commun à plusieurs missions du Groupe addap13.

- ⇒ Réunions d'équipes intermissions (en interne) et réunions spécifiques autour de projets partenariaux,
- ⇒ Relais sur les situations individuelles repérées et/ou accompagnées :
 - En interne entre les équipes agissant dans le cadre de la protection de l'enfance, mais aussi des Maraudes, de la médiation.
 - Avec les partenaires pertinents.
- ⇒ Projets coconstruits et co-encadrés.

Critères d'évaluation

- ⇒ Typologie des partenariats établis et reconduits.
- ⇒ Nombre de conventions et de protocoles d'accord mis en place et/ou reconduits.
- ⇒ Niveau de diffusion interne de la cartographie des partenariats.



**DÉCLINAISONS
STRATÉGIQUES
PAR SERVICE**



SERVICE PREMIER ACCUEIL POUR MISE À L'ABRI ET ÉVALUATION – AMAPE

Tout mineur non accompagné primo-arrivant sur le territoire est présumé en situation de danger au sens de l'article 375 du Code civil. À ce titre, il bénéficie d'une mise à l'abri dans le cadre de l'accueil provisoire d'urgence prévu par l'article L.221-2-4 du Code de l'action sociale et des familles, afin que sa minorité et son isolement puissent être évalués.

Le service AMAPE assure ces deux missions indissociables :

- ⇒ La mise à l'abri immédiate des personnes se déclarant mineures non accompagnées,
- ⇒ La conduite des évaluations éducatives et sociales permettant d'éclairer la décision du Président du Conseil départemental.

Autorisé à fonctionner pour 100 places de mise à l'abri, le service inscrit son action dans un partenariat constant avec le Conseil départemental afin de garantir la continuité, la réactivité et la qualité de la prise en charge. L'année 2026 confirme la stabilité de l'activité tout en mettant en évidence une évolution des besoins des publics accueillis. Le rajeunissement des jeunes, la vulnérabilité accrue de certains d'entre eux et la nécessité d'un accompagnement renforcé dès les premiers jours de la prise en charge conduisent le service à adapter son organisation et ses pratiques.

Dans cette perspective, une réflexion collective sera engagée à compter de septembre 2026 afin de faire évoluer l'organisation du service, renforcer l'efficacité des missions de mise à l'abri et d'évaluation et poursuivre une démarche d'amélioration continue au bénéfice des jeunes accueillis.

MODALITÉS DE MISE À L'ABRI ET D'ORIENTATION D'URGENCE

Le service est composé d'une directrice, de trois chefs de service, d'un cadre référent des évaluations, de quatre intervenants sociaux chargés des évaluations éducatives et sociales disposant d'une expertise juridique ainsi que d'une équipe pluridisciplinaire de 25 équivalents temps plein composée d'éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, personnels soignants, maîtresses de maison et surveillants de nuit.

Le renouvellement de l'équipe dédiée aux évaluations constitue un levier d'évolution des pratiques. Sous l'autorité de la direction, le cadre référent accompagnera

le développement d'outils facilitant le pilotage de l'activité, la gestion des effectifs, la qualité des évaluations et l'harmonisation des pratiques professionnelles.

LA MISE À L'ABRI

L'organisation de la mise à l'abri évoluera autour de deux unités d'hébergement afin de renforcer la continuité de l'accompagnement, de consolider les équipes éducatives et d'adapter les ressources humaines aux besoins des jeunes accueillis. Cette évolution vise à garantir une présence éducative plus soutenue, des temps d'accompagnement élargis et une meilleure qualité de prise en charge.

L'accueil inconditionnel constitue le socle de la mission de mise à l'abri. Il vise à garantir la sécurité, la satisfaction des besoins fondamentaux et l'accès aux premiers soins, dans le cadre d'un accompagnement respectueux des droits de la personne, de sa dignité et des principes de bientraitance définis par les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.

LES ÉVALUATIONS ÉDUCATIVES ET SOCIALES

Les évaluations sont conduites dans le respect du cadre réglementaire en vigueur et des référentiels nationaux applicables aux évaluations de la minorité et de l'isolement.

Chaque personne accueillie bénéficie d'un processus d'évaluation associant :

- ⇒ Un temps de répit de 48 heures ;
- ⇒ Un entretien d'évaluation éducative et sociale ;
- ⇒ Le recueil des observations éducatives réalisées pendant la mise à l'abri ;
- ⇒ Une analyse collégiale permettant la rédaction d'un avis motivé ;
- ⇒ La transmission de cet avis au service compétent dans les délais réglementaires.

L'évaluation repose sur une approche pluridisciplinaire articulant le regard des professionnels chargés de l'entretien et celui des équipes éducatives intervenant quotidiennement auprès du jeune, afin de garantir une appréciation individualisée, objective et étayée de chaque situation.

L'ORIENTATION DES MINEURS CONFÉS

- ⇒ La vocation de mise à l'abri et d'évaluation implique que nous assurions la recherche de lieux d'accueil pérennes pour les jeunes placés sous protection. Durant ce temps, nous poursuivons leur accueil dans l'attente de place en MECS ou en familles d'accueil. Il est primordial de rendre ce temps d'attente utile et de poser les bases du parcours d'intégration de chacun.
- ⇒ Une expertise éducative, mise en œuvre au quotidien, permet de repérer les besoins spécifiques de chaque jeune ; il s'agit d'une approche individualisée des besoins de chacun.

LES AXES STRATÉGIQUES RETENUS POUR 2027

- ⇒ Adapter l'organisation de la mise à l'abri afin de garantir une qualité d'hébergement répondant aux besoins fondamentaux des jeunes, dans le respect du cadre légal de la protection de l'enfance.
- ⇒ Consolider les amplitudes de présence éducative sur les unités d'hébergement et renforcer la continuité de l'accompagnement par des transmissions pluridisciplinaires structurées entre les professionnels.
- ⇒ Accompagner la montée en compétences des équipes et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles afin de garantir un accompagnement fondé sur la bientraitance, le respect des droits des personnes accueillies, la participation des jeunes et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.
- ⇒ Poursuivre le développement des coopérations internes et des outils de pilotage afin de renforcer la qualité, la cohérence et la fluidité des parcours d'accompagnement.





MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL MINEURS NON ACCOMPAGNÉS – MECS MNA

Durant l'année 2026, les équipes ont finalisé les travaux de renouvellement du projet de service et de préparation à l'évaluation HAS, dans un contexte de transformation de l'offre afin de s'adapter aux besoins nouveaux des jeunes que nous accueillons.

Le projet de service travaillé avec les équipes et les jeunes accueillis, permet de réaffirmer notre conviction collective : avant d'être des mineurs non accompagnés, ce sont avant tout des adolescents. **Ils ont besoin d'être protégés, écoutés, soignés et accompagnés vers l'autonomie.**

C'est dans cet esprit que s'articulent les grands axes de ce nouveau projet de service : le parcours et le projet personnalisé du jeune, la santé, la scolarité, la formation et l'insertion professionnelle, ainsi que l'accès à la culture, à la citoyenneté et aux loisirs. Il présente également la complémentarité de nos différentes unités d'accueil – Les Tuileries, Cougit, Grand Canal, le Diffus Marseille et le Diffus hors Marseille – qui permettent de proposer des réponses adaptées à la diversité des parcours et des besoins.

En 2026 également, nos unités d'hébergement en diffus Marseille et Hors-Marseille ont vu leur nombre de places baisser au profit du développement d'un nouveau dispositif de prise en charge à destination des mineurs non accompagnés cumulant des vulnérabilités, le **dispositif Horizon**. Son ouverture est l'aboutissement d'un travail de réflexion engagé à partir des réalités de terrain. L'observation de l'évolution des profils des mineurs non accompagnés, marqués par le cumul de vulnérabilités, a conduit les équipes de la MECS MNA et le Conseil départemental à engager une démarche de dialogue et de co-construction afin d'élaborer une réponse d'accompagnement plus spécifique et plus ajustée à leurs besoins.

Deux directeurs et cinq chefs de services assurent l'encadrement des équipes pluriprofessionnelles réparties sur les différentes unités. Ils sont accompagnés de deux psychologues depuis 2024.

En 2027, les équipes poursuivront naturellement leurs travaux autour des axes de développement prévus par le projet de service. Ainsi de nouveaux outils seront mis en œuvre auprès des jeunes :

⇒ une cartographie des risques,

⇒ un nouveau support de projet personnalisé.

MODALITÉS D'ACCUEIL

La MECS Mineurs non accompagnés accueille 190 jeunes de 14 à 21 ans au sein de différentes unités et dispositifs. Pour le dispositif Horizon, l'accueil se fait à partir de 10 ans.

Nos unités collectives

Cougit - (13003 Marseille) dispose de 50 places et accueille uniquement des garçons de 15 à 18 ans.

L'équipe est composée de 18 ETP de jour (éducatifs, CIP, IDE, maitresse de maison...) et 5 ETP surveillants de nuit.

Les Tuileries - (13015 Marseille) dispose de 12 places et accueille des garçons et des filles de 14 à 16 ans.

L'équipe est constituée de 7 ETP de jour et 3 ETP surveillants de nuit.

Le Grand Canal - (Martigues) dispose de 20 places et accueille des garçons de 15 à 18 ans.

L'équipe est composée de 9 ETP éducatifs, 1 ETP maître de maison, 3 ETP surveillants de nuit, 0,5 ETP infirmière.

Le service dispose également de deux places d'urgence dédiées à l'accueil ponctuel de jeunes en rupture (jeunes hébergés au sein de nos autres dispositifs, jeunes pris en charge par le service AEMO-R). Ces places sont au sein des unités des Tuileries et du Grand Canal.

Les unités - en diffus (Marseille et Hors-Marseille)

Il s'agit en majorité d'appartements et maisons de villes, répartis dans quatre communes du département, où les jeunes vivent en colocation. Le modèle éducatif permet une vie en semi-autonomie dans un même espace, avec passages quotidiens des équipes. Certains logements sont équipés de bureau éducatif, ce qui permet une présence renforcée et d'y installer dans un premier temps les jeunes les moins autonomes.

⇒ **Marseille** : 46 places dans des appartements en diffus, souvent en colocation et deux regroupements d'appartements au sein d'immeubles.

⇒ **Hors-Marseille** : Martigues, Istres, St-Martin de Crau : 46 places dans des appartements en diffus, souvent en colocation.

Les jeunes accueillis dans ces hébergements en diffus sont pris en charge par une équipe pluriprofessionnelle

répartie entre Marseille et Hors-Marseille composée de 12 ETP éducatifs, 2 ETP d'infirmiers et 6 ETP surveillants de nuit.

Dispositif Horizon

Ouvert à l'été 2026, le dispositif Horizon propose 20 places d'hébergement renforcé à destination de mineurs non accompagnés présentant des vulnérabilités multiples nécessitant un accompagnement éducatif intensif et une prise en charge particulièrement contenante.

Réparties entre Marseille, Istres et Martigues, ces places s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire assurant une présence éducative renforcée et une continuité de l'accompagnement mis en place.

Horizon Marseille : deux places dans l'unité des Tuileries – huit places en studio ou colocation au sein d'appartements regroupés dans deux immeubles mitoyens.

Horizon Hors-Marseille : Deux places dans l'unité du Grand Canal – huit places en colocation dans trois appartements au sein d'une même résidence à Istres. Les jeunes sont accompagnés par une équipe pluriprofessionnelle composée de 9 ETP éducatifs, 1 ETP d'infirmier et 2 ETP surveillants de nuit.

Le dispositif privilégie des modalités d'hébergement à taille humaine, en appartements regroupés ou au sein de nos unités collectives selon les besoins des jeunes, afin de proposer un cadre sécurisant et adapté à la complexité de leurs parcours. Compte tenu des situations accompagnées, Horizon repose sur un partenariat étroit avec les acteurs sanitaires, sociaux, judiciaires et de droit commun. Il s'inscrit également dans une collaboration rapprochée avec les inspecteurs Enfance-Famille du Conseil départemental, permettant un suivi partagé des situations, une réactivité dans les prises de décision et une adaptation constante des réponses aux besoins des jeunes.

PUBLIC ACCUEILLI

Des jeunes (garçons et filles) reconnus mineurs non accompagnés de 14 à 21 ans.

Les adolescents au sein de la MECS disposent de nombreuses ressources sur lesquelles s'appuie l'accompagnement éducatif proposé. Malgré des parcours souvent marqués par des ruptures, des situations de vulnérabilité et des expériences migratoires complexes, ils font preuve d'une forte résilience et d'une grande capacité d'adaptation aux évolutions de leur environnement. Malgré une

temporalité d'accompagnement souvent contrainte par leur âge et les échéances administratives, ils manifestent une capacité et une volonté importante pour accéder rapidement à l'autonomie, à prendre des responsabilités et à construire des projets d'avenir réalistes et ambitieux.

Toutefois, ces ressources s'inscrivent dans un contexte marqué par de nombreux freins et facteurs de vulnérabilité. La barrière de la langue et la précarité administrative et financière, liée notamment aux enjeux de régularisation et d'accès aux droits, peuvent fragiliser les parcours et générer une forte insécurité.

À leur arrivée, ces jeunes doivent souvent composer avec l'absence de repères culturels, sociaux et institutionnels, tout en étant confrontés à une injonction forte à l'autonomie dans des délais restreints. Cette nécessité d'accéder rapidement à l'indépendance peut parfois s'exercer au détriment d'un développement adolescent plus progressif et sécurisé.

La typologie du public s'est modifiée en 2025 avec l'arrivée de mineurs plus jeunes, très fragilisés par des consommations de stupéfiants ou de médicaments détournés, pratiques parfois déjà ancrées avant leur arrivée en France. L'éloignement familial et/ou les carences familiales antérieures liées à la perte d'un proche ou à un manque de repères ajoutent de la complexité dans la prise en charge.

Ces consommations entraînent, outre des conséquences physiques et psychiques importantes, des comportements à risques délictueux et des freins à une insertion scolaire et socioprofessionnelle (absence de motivation, de sens face aux projets et démarches).

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Nouvelle trame du projet personnalisé

Dans le cadre de la rénovation du projet de service et de la préparation à l'évaluation HAS, les équipes ont débuté en 2026, des travaux autour d'une nouvelle trame de projet personnalisé. Ce document permet de mieux formaliser les aspirations du jeune, ses besoins, ses objectifs, ainsi que les personnes ressources identifiées dans son environnement.

Il s'agira en 2027 d'évaluer l'efficacité de ce nouvel outil, en concertation avec les jeunes accueillis et poursuivre son évolution si nécessaire.

Cartographie des risques

Pour poursuivre le renforcement de la qualité de l'accompagnement et la sécurisation des parcours, les équipes de la MECS MNA lanceront en 2027 un travail de construction d'une cartographie des risques liés aux situations de vulnérabilité des jeunes accueillis. Construite de manière participative avec les

professionnels, cette démarche visera à identifier et objectiver les facteurs de risque susceptibles d'impacter le parcours des jeunes accueillis : risques d'errance, d'addictions, de fugues, de mise en danger, d'emprise et d'exploitation, de mise en danger ou encore de vulnérabilités particulières liées à l'isolement et aux parcours migratoires.

Cette cartographie a pour objectif de constituer un véritable outil d'aide à l'évaluation et à la stratégie éducative. Elle permettra de disposer d'une lecture partagée des situations individuelles, de mieux repérer les facteurs de protection et les points de vigilance, et de soutenir la mise en oeuvre d'accompagnement éducatif au plus proche des besoins de chaque adolescent. Elle aura également vocation à devenir un support dans la construction du projet personnalisé de chaque jeune, en facilitant la définition d'objectifs éducatifs réalistes et priorités, l'identification des besoins de protection et la mobilisation des ressources internes et partenariales nécessaires à leur accompagnement.

THÉMATIQUES PRIORITAIRES EN 2027

Accompagnement à l'autonomie

Le travail autour de l'autonomie s'inscrit dans une logique de progression graduée et d'apprentissage par l'expérience. Les modalités d'intervention évoluent en fonction des besoins du jeune, de ses capacités et de son niveau d'acquisition des compétences. Les professionnels peuvent ainsi être amenés à « faire à la place » lorsque le jeune découvre une démarche ou une compétence nouvelle, puis à « faire avec » afin de favoriser l'apprentissage, la compréhension et la prise d'initiative.

À mesure que les compétences se développent, le jeune est encouragé à agir de manière de plus en plus autonome, tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant et adapté.

En 2027, les équipes mettront en place, en lien avec le projet personnalisé de chaque jeune, des co-évaluations de sa situation et de ses apprentissages.

La santé

Nos équipes pluriprofessionnelles, comprennent des infirmier-ère-s, des psychologues qui collaborent au quotidien avec les éducateur-trice-s. Nous travaillons à la fois l'aspect préventif d'accès aux soins et le suivi.

En 2027, chaque unité à son échelle développera :

⇒ La mise en place d'actions en coopération interne et/ou en partenariat (sessions de sensibilisation, prévention...) d'accès au sport comme vecteur de la santé.

⇒ L'organisation d'espaces d'expression thématiques (groupe de paroles, débats) portant notamment sur les relations affectives et sexuelles, l'alimentation, les risques liés aux consommations de psychoactifs...

⇒ Des espaces de réflexion autour du développement d'approches non médicamenteuses et de bien-être à destination des jeunes.

La scolarité, la formation et l'insertion sociale et professionnelle

La scolarité est un enjeu de tous les jeunes et parfois plus encore pour les mineurs non accompagnés. Nous poursuivrons le développement de liens partenariaux solides avec les établissements de scolarisation des jeunes, veillerons au soutien à la scolarité dans les temps de vie quotidienne des unités.

Certains des jeunes accompagnés par le service ont des besoins spécifiques et pour certains d'adaptation de la scolarité. Nous développerons nos liens avec la MDPH et les organismes permettant tant d'instruire les dossiers que de mettre en place des aménagements.

L'accès à la formation qualifiante est un également un enjeu décisif pour les jeunes accompagnés jusqu'à la majorité. Les équipes et notamment les conseillères en insertion professionnelle poursuivront le développement de leur réseau.

Sport, loisirs, culture, vie de la cité

Les actions collectives seront renforcées pour favoriser la socialisation, l'engagement et la reconstruction individuelle et collective ainsi que la capacité à se projeter. Nous travaillerons sur les représentations de la culture, du sport, du droit aux loisirs par les jeunes.

A l'échelle de chaque unité, les équipes travailleront à :

⇒ Inscrire la proposition d'activités dans le fonctionnement du quotidien, en prenant en compte le besoin de découverte du monde et les demandes formulées par les jeunes, notamment dans les instances de participation. Ces projets pourront à partir d'un thème, décliner différentes modalités (artistiques, sportives, culturelles).

⇒ A Marseille, être attentives aux propositions mises en place par le service Prévention par le sport, dans les espaces publics des quartiers (UST) et dans les équipements (HTS), afin d'y accompagner certains des jeunes qui pourraient y trouver une ressource.



MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL ACCOMPAGNEMENT AUX PARCOURS ATYPIQUES MECS APA

MODALITÉS D'ADMISSION ET D'ACCUEIL

- ⇒ 20 places d'accueil et hébergement d'un public ASE dit aux parcours atypiques de 15 à 19 ans.
- ⇒ 2 places d'urgence pour mise à l'abri ponctuelle et temporaire de ce public.

Nous proposons un **accompagnement éducatif renforcé** : 22 jeunes accompagnés par dix travailleurs sociaux, un maître de maison, une psychologue, une infirmière, sept veilleurs de nuit, une cheffe de service et une directrice de service.

⇒ O²xygène :

Cette unité semi-collective propose 10 places, au sein des locaux de l'Ecole de la 2^e Chance (360 Chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille).

Nous travaillons à partir de la modélisation selon laquelle : « un chez soi dans un chez nous » qui concilie **contenance, disponibilité éducative, collectif et autonomie**.

Il s'agit d'un espace hybride entre un collectif et un studio autonome, avec chambre individuelle équipée d'un coin cuisine, assorti d'espaces collectifs (salle de convivialité, bureaux de l'équipe éducative, des surveillants de nuit, bureau des cadres et espaces extérieurs permettant diverses activités sportives).

Lorsqu'un jeune acquiert suffisamment d'autonomie et se sent prêt, il pourra être orienté en logement autonome, sur notre unité en diffus nommé désormais Repaire.

⇒ Repaire :

Cette unité propose :

- 10 appartements individuels et autonomes situés à Marseille.
- 2 chambres d'hôtel à Marseille.

PUBLIC ACCUEILLI

Garçons ou filles de 15 à 19 ans, orientés par l'ASE par l'intermédiaire des MDS de l'ensemble des Bouches-du-Rhône.

Il s'agit de jeunes ayant des troubles du comportement et des carences éducatives marqués provoquant des passages à l'acte et/ou conduites addictives et/ou victimes d'exploitation sexuelle et/ou des parcours de délinquance.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Une nouvelle trame du projet personnalisé

Nous avons fait évoluer cet outil afin de le rendre plus complet et davantage adapté aux profils des jeunes accueillis.

Dans cette perspective, nous avons développé un projet personnalisé « administratif », destiné à recenser l'ensemble des informations essentielles relatives au jeune et à sa situation familiale (coordonnées, titulaires de l'autorité parentale, droits de visite et d'hébergement, etc.).

Par ailleurs, un **projet personnalisé éducatif** est élaboré conjointement par le jeune et son éducateur référent.

Ce document permet de formaliser les aspirations du jeune, ses besoins, ses objectifs, ainsi que les personnes ressources identifiées dans son environnement. Ce projet personnalisé éducatif fait l'objet d'une actualisation régulière avec le jeune, afin de garantir qu'il demeure en adéquation avec l'évolution de sa situation, de ses besoins et de son parcours.

Une cartographie des risques

Au regard des profils des jeunes accueillis au sein du service, l'élaboration d'une cartographie des risques constitue une priorité pour 2027. Les adolescents qui nous sont confiés présentent des parcours de vie souvent marqués par des ruptures familiales, des traumatismes, des carences éducatives et affectives, ou encore des expériences de violence. Ces vulnérabilités peuvent favoriser l'apparition ou l'aggravation de situations à risque nécessitant une vigilance constante de la part des professionnels.

Cette cartographie aura pour objectif d'identifier les principaux risques auxquels les jeunes peuvent être confrontés, tels que les conduites addictives (alcool, stupéfiants, médicaments détournés de leur usage, jeux vidéo...), les situations d'exploitation sexuelle, les phénomènes de malnutrition ou de troubles du comportement alimentaire, les risques de radicalisation, les passages à l'acte auto ou hétéro-agressifs, les fugues et les conduites délinquantes.

Au-delà de leur simple recensement, cette cartographie

permettra d'analyser les facteurs de vulnérabilité, les circonstances favorisant leur survenue, les signaux d'alerte à repérer ainsi que les ressources mobilisables pour prévenir ces situations. Elle constituera un outil d'aide à la décision pour les équipes éducatives en favorisant une évaluation partagée des situations, une harmonisation des pratiques professionnelles et une meilleure coordination entre les équipes de jour, de nuit et les partenaires.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique de prévention d'une part et d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement d'autre part. Elle permettra *d'adapter les réponses éducatives aux besoins des jeunes, de renforcer les actions de sensibilisation et de prévention, de développer les partenariats avec les acteurs spécialisés* (secteur sanitaire, addictologie, protection de l'enfance, justice, associations spécialisées, forces de l'ordre) et *d'améliorer la sécurisation des parcours*.

La cartographie des risques sera un outil évolutif, régulièrement actualisé au regard des situations rencontrées et des évolutions des problématiques observées.

THÉMATIQUES PRIORITAIRES EN 2027

Accompagnement à la vie quotidienne

L'accompagnement à la vie quotidienne constitue un axe central de la prise en charge au sein du service. Les jeunes accueillis présentent souvent d'importantes carences éducatives, affectives, nécessitant un accompagnement renforcé dans l'acquisition ou la consolidation des compétences indispensables à l'autonomie.

Les professionnels interviennent quotidiennement auprès des jeunes afin de les soutenir dans la gestion de leur logement, de leur budget, de leur alimentation, de leur hygiène, de leurs démarches administratives et dans l'installation d'un rythme de vie plus cohérent.

Cet accompagnement individualisé tient nécessairement compte de leur rythme, de leurs capacités et de leurs difficultés.

La santé

La santé constitue une priorité de l'accompagnement éducatif. Les jeunes accueillis présentent fréquemment des besoins importants, tant sur le plan physique que psychique, en lien avec leur parcours de vie et les traumatismes qu'ils ont pu traverser.

Les professionnels veillent à favoriser l'accès aux soins, à accompagner les jeunes dans leurs rendez-vous médicaux lorsque cela est nécessaire, à assurer le suivi des traitements et à développer leur capacité à prendre soin de leur santé de manière autonome.

Une attention particulière est portée à la santé mentale, à la prévention des conduites à risque, aux addictions, à la vie affective et sexuelle ainsi qu'à l'équilibre alimentaire et au sommeil.

Le travail partenarial avec les professionnels de santé constitue un levier essentiel pour garantir un accompagnement global et cohérent.

Le lien jour/nuit

L'articulation entre les équipes de jour et de nuit représente un enjeu majeur pour garantir la continuité de l'accompagnement des jeunes. Compte tenu de leurs problématiques, de leur vulnérabilité et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la gestion de leurs émotions, il est essentiel d'assurer une transmission fluide des informations et une cohérence des interventions entre les différents professionnels.

La présence éducative de nuit participe pleinement à la fonction contenante du service, en apportant un cadre sécurisant, en prévenant les situations de crise et en assurant une disponibilité auprès des jeunes en cas de besoin.

Le renforcement des outils de transmission et des temps d'échange entre les équipes permettra de garantir une continuité éducative de qualité, au bénéfice de chaque jeune accompagné.



